Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 20 Septembre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 13 Septembre 2012 sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Andrée HARGE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	3	9	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel.

Représentés : GILLES Dominique procuration à Alain FAUCHER, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Délibération n°2012-44 en date du 20/09/2012 concernant un projet d'aménagement de la RD 55 dans la traversée du Bourg et de la voie communale n°32 à La Croix-Ferrée :

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de travaux sur la RD 55 a dans la traversée du Bourg sur sa partie reliant le secteur de la mairie à celui de l'église et sur la voie communale n°32 en direction de La Bessière.

Sur la RD 55 a, il s'agirait de mettre à profit le renouvellement de la chaussée programmé par le Département pour améliorer l'aspect des accotements dans ce secteur classé en agglomération, et faciliter à la fois l'écoulement des eaux pluviales et le cheminement des piétons.

Pour l'aménagement de la VC n°32, il s'agirait de remettre en état les accotements au droit du nouveau lotissement et d'améliorer le cheminement piéton par la suppression des fossés.

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 32 000,00 € HT, sur lequel la commune pourrait solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre des contrats territoriaux départementaux. Un plan de financement de l'opération pourrait être établi comme suit :

- Coût du projet 32 000,00 €
- Subvention du Conseil Général (50%) 16 000,00 €
- Fonds propres 16 000,00 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le projet présenté et le plan de financement proposé,

APPROUVE le montant des travaux à réaliser soit 32 000,00 € HT,

APPROUVE le plan de financement présenté,

MANDATE le Maire pour demander l'attribution d'une subvention après du Conseil Général de la Haute-Vienne dans le cadre des contrats territoriaux départementaux.

A La Geneytouse, le 20 Septembre 2012

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 24 SEP. 2012

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **21 Septembre 2012** et transmise à la Préfecture.